

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : ACTIONS CŒUR DE VILLE : SUBVENTION AUX PROJETS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article son article 1^{er} II relatif aux délégations de pouvoirs au Président de l'EPCI.

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux comprend une politique locale du commerce, dans le cadre de la politique de développement économique, en accompagnement des initiatives publiques ou privées.

Qu'il a été notamment indiqué que le Grand Périgueux pourra mettre en place ou contribuer aux actions collectives de soutien au commerce et à l'artisanat.

Que la Ville de Périgueux et la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, dans le cadre du Programme «Action Cœur de Ville», auquel elles ont candidaté en commun, souhaitent poursuivre l'action du dispositif FISAC auprès des commerçants et artisans du cœur de l'agglomération. Pour cela la ville de Périgueux a répondu à l'appel à projet concernant un nouveau dispositif d'aide aux commerçants lancé par l'État fin 2018 mais la réponse ne sera effective que courant 2020. Les deux collectivités désireuses de poursuivre cette politique d'aide en direction des artisans et commerçants de proximité souhaitent mettre en place un dispositif transitoire d'aide sur la période 2019/2020.

L'objectif de cette opération est :

1/ d'encourager les commerçants et les artisans de Périgueux à réaliser des travaux de modernisation et de mise aux normes en leur accordant des aides financières,

2/ mais aussi de favoriser les créations commerciales par une aide initiale aux premiers loyers afin de permettre aux créateurs de tester leur activité dans les meilleures conditions.

La Commune de Périgueux et le Grand Périgueux s'engagent financièrement dans cette opération pour un montant total de 200 000 € d'aides directes et 20 000 € pour les prestations de bilan-conseil pour chaque porteur de projet.

Lors du troisième Comité de Pilotage du 11 mars 2020, 6 dossiers ont

Envoyé en préfecture le 09/04/2020
Reçu en préfecture le 09/04/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20200409-DEC2020012-AR

* 1 dossier de demandes d'aide aux travaux

* 4 dossiers de demande d'aide aux travaux et à l'installation

* 1 dossier de demande d'aide à l'installation

Que compte tenu de ces éléments il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

1- Boutique SAS FREATHY 3 rue Salomon PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : L'entreprise a été créée en novembre 2019 (Monsieur Gallois et Monsieur Lavaud)

L'activité de l'entreprise se décompose en deux parties :

- la restauration rapide sur place ou à emporter

- le salon de thé, coffee shop.

Tous les produits sont fabriqués « maison » avec des produits frais et validés par une diététicienne.

Les produits sont proposés dans des bocaux en verre consignés et dans d'autres contenues biodégradables.

LE FREATHY privilégie les circuits courts.

L'entreprise se fournit en direct auprès de producteurs locaux et bio pour certains

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Il s'agit de travaux de modernisation (peinture,...), matériel de cuisine.

Montant total des travaux subventionnables : 18 451,32 € HT

Subvention aide aux travaux : 5 535 €

B/ Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Subvention aide à l'installation : 1 560 €

C /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L' AIDE: 7 695 €

2- Boutique KAFFEINE 6 place André Maurois PERIGUEUX

Envoyé en préfecture le 09/04/2020

Reçu en préfecture le 09/04/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200409-DEC2020012-AR

Présentation de l'entreprise : L'entreprise a été créée en janvier 2020

Coffee shop , Vente au comptoir pour une consommation sur place ou à emporter de café, thé, soupes, sandwichs, salades (BIO ou de proximité/circuit court. Emballage bois ou carton ou papier.)

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Il s'agit de travaux de modernisation (peinture, ...), matériel de cuisine.

Montant total des travaux subventionnables : 33 496 € HT

Subvention aide aux travaux : 10 048€

B/ Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Subvention aide à l'installation : 1 680 €

C /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L' AIDE: 12 328 €

3- SARL Les écuries des halles du coderc PERIGUEUX (Mrs Brachet et Ferrière)

Présentation de l'entreprise : L'activité de l'entreprise se décompose en deux parties :

- la restauration rapide sur place avec offre de panaches avec composition de produits du terroir
- les casses croûtes avec produits du marché

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Il s'agit de travaux de modernisation (peinture, ...), matériel de cuisine.

Montant total des travaux subventionnables : 35 891 € HT

Subvention aide aux travaux : 10 767€

B/ Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Subvention aide à l'installation : 720 €

C /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L' AIDE: 12 087 €

4- La clarté du vin 4 rue de la clarté PERIGUEUX (Mme Burellier et

Envoyé en préfecture le 09/04/2020
Reçu en préfecture le 09/04/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20200409-DEC2020012-AR

Présentation de l'entreprise :

* Bar à vins : Vins de différentes régions de France à faire déguster sur place au verre, à la bouteille ou en vrac. Une Petite restauration sous forme de tapas est prévue. Il s'agit de faire des formules tapas+verre.

* Négoce : Vente de ½ bouteilles aux particuliers et aux restaurateurs.

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Il s'agit de travaux de modernisation (peinture, ...), mobiliers professionnels.

Montant total des travaux subventionnables : 50 004 € HT

Subvention aide aux travaux : 15 000€ (Plafonné)

B /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L' AIDE: 15 600 €

5- SASU Nora TUAL 27 rue limogeanne PERIGUEUX (Mme Tual)

Présentation de l'entreprise :

Mme TUAL a démarré son activité en octobre 2017, sous la forme micro entrepreneuse. Elle proposait des prestations de réparation, de fabrication sur demande et de sertissage. Jusqu'à présent, Mme Tual travaillait principalement pour des clients professionnels. Elle ne disposait pas de local commercial. L'atelier se situait à son domicile.

En novembre 2019, Mme Tual a clôturé sa micro entreprise et a constitué une SASU. Mi-novembre, elle a pris en location un local commercial au 27, rue Limogeanne.

Mme Tual souhaite aménager ce local pour y installer son atelier et un point de vente pour développer l'activité de création de bijoux, le rachat d'or.

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Il s'agit de travaux de sécurisation (alarme, rideau, ...), enseigne, travaux de peinture,... mobiliers professionnels.

Montant total des travaux subventionnables : 15 457,77€ HT

Subvention aide aux travaux : 4 637 €

B/ Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Subvention aide à l'installation : 2 160 €

C /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L' AIDE: 7 397 €

6- Les Mariés d'Aliénor 2 rue Louis Blanc PERIGUEUX (Mme BLATTY)

Présentation de l'entreprise :

Il s'agit de l'installation d'un magasin de vente de robe de mariée

B/ Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Subvention aide à l'installation : 1 560 €

A l'issue de ce 4ème Comité de Pilotage, l'enveloppe restante est de 18 028 €.

Que pour rappel :

* La ville de Périgueux participe à hauteur de 50 % de l'enveloppe octroyé à ce dispositif,

* les subventions sont versées sur factures acquittées,

* Le montant de la subvention accordée peut être proratisé à la baisse si le montant des factures de travaux est inférieur au devis présenté pour le calcul de la subvention.

Le Président,

DECIDE

- De verser une subvention à l'entreprise SAS FREATHY d'un montant de 7695 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil ;
- De verser une subvention à l'entreprise KAFFEINE d'un montant de 12 328 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil ;
- De verser une subvention à l'entreprise SARL Les écuries des halles d'un montant de 12 087 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil ;
- De verser une subvention à l'entreprise La clarté du vin d'un montant de 15 600 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil ;
- Décide de verser une subvention à l'entreprise SASU Nora TUAL d'un montant de 7397 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil ;

- De verser une subvention à l'entreprise Les Mariés d'Aliénor d'un montant de 1560€

Envoyé en préfecture le 09/04/2020
Reçu en préfecture le 09/04/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200409-DEC2020012-AR

Fait à Périgueux, le 09 avril 2020

Affichée le

Le Président
Jacques AUZOU

